

Défendre l'école publique contre Macron & Blanquer

Les élèves se contaminent à grande échelle à l'école, faute d'équipements préventifs, et sont parfois victimes eux-mêmes de formes graves du covid puisque 355 enfants âgés de 0 à 9 ans sont hospitalisés en raison d'une infection au coronavirus le 10 janvier 2022.

Dans la fonction publique, la perte de pouvoir d'achat est estimée par l'intersyndicale à « 6 % depuis 2017 ». En réalité, la perte est bien plus considérable car le point d'indice a été gelé de 2010 à 2016, puis après une très minime revalorisation sur 2016 et 2017 bien loin de compenser les pertes, il a été de nouveau gelé sans discontinuer de 2017 à aujourd'hui. Cela se traduit par un écart grandissant avec les salaires versés par les entreprises et avec leurs collègues européens.

En instaurant la sélection post-bac via Parcoursup, en limitant le nombre de postes d'enseignants-chercheurs tout en criant à « l'islamo-gauchisme » et au « wokisme », Vidal et Blanquer complètent le budget 2022 de l'enseignement supérieur et de la recherche qui entérine une baisse du financement annuel par étudiant de l'ordre de 10 % sur les 10 dernières années.

Au lycée, le bac « Blanquer » limite les heures d'enseignement et donc justifie l'absence de recrutement statutaire tout en donnant un bac de moins en moins national par le biais du contrôle continu (40% de la note finale).

Macron a lancé à Marseille le 2 septembre une « expérimentation d'écoles laboratoires » pour permettre le recrutement des équipes par les directeurs. Dès les premières semaines, de nombreuses équipes de Marseille se sont opposées à la mesure de « contractualisation des moyens » et de l'instauration d'un supérieur hiérarchique. Mais, à l'échelle nationale, le SNUIPP-FSU et les autres syndicats ne les ont pas aidés. Ils sont restés isolés. Blanquer et Castex, en visite à Marseille le 14 décembre, pouvaient se vanter d'avoir 58 écoles candidates.

La « concertation » acceptée par toutes les directions syndicales au départ, puis mollement abandonnée par la FSU et la CGT, va déboucher sur la liquidation du statut actuel de direction d'école pour en faire une fonction hiérarchique, de « manager ».

Quittez toutes les instances de suivi des réformes, toutes les conférences et réunions d'attaques contre nos conditions de travail et nos statuts ! Voilà le premier pas pour engager le combat pour abroger les lois et mesures contre les travailleurs de la fonction publique. Manifes-

tation centrale et nationale des enseignants pour la défense de l'école publique, gratuite et obligatoire, la même pour tous et toutes sur tout le territoire !

Le 17 janvier n'est qu'un exutoire. Combinées à la négociation des attaques gouvernementales, les « journées d'action » ont conduit à défaite sur défaite pour les travailleurs et à l'affaiblissement des organisations syndicales. Elles ne servent qu'à dissimuler aux yeux des travailleurs la capitulation devant l'État bourgeois qui finance plus les organisations syndicales que les syndiqués eux-mêmes.

Seule la rupture avec le gouvernement et la préparation de la grève générale peuvent ouvrir la possibilité d'arracher les revendications des travailleurs de l'enseignement, des lycéens, des étudiants, des parents d'élèves. Il est de la responsabilité des fédérations de l'éducation (FSU, CFDT, UNSA, FO, SUD, CGT...) et de leurs syndicats, des syndicats lycéens et étudiants, des fédérations de parents d'élèves de se prononcer pour :

- la vaccination universelle et gratuite, la fourniture de masques pour tous les élèves, les étudiants, et les personnels de l'enseignement, la gratuité des tests ;
- des purificateurs d'air, des capteurs de CO₂ ;
- l'égalité des conditions d'enseignement à commencer par l'inscription des étudiants sans fac, la suppression de l'augmentation des droits d'inscription des étudiants étrangers et la régularisation des étudiants sans papiers ;
- la gratuité de l'enseignement, y compris l'université ;
- l'augmentation du budget de l'enseignement public, la fin du financement public des établissements de l'Église catholique ou d'autres religions, l'interdiction des établissements hors contrat ;
- le respect de la liberté pédagogique, la fin de la chasse aux sorcières à l'université, l'interdiction de tout endoctrinement religieux au sein du système d'enseignement ;
- l'ajustement des salaires des travailleurs de l'enseignement public au niveau européen et de leur indexation sur l'inflation ;
- la rupture de toute négociation des plans gouvernementaux contre l'enseignement public et les statuts.



11 mai 2022